

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatre juin à vingt heures et trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Annick ALLAIN, Elodie GUEGAN, Vanina CHAMBRIER

Absent-es avec pouvoir : Fabien DRAMARD pouvoir à Soizic LUCAS, Damien GUEGAN pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Katia LUCAS pouvoir à Vanina CHAMBRIER

Absent : Cécilia REPESE

Secrétaire de séance : Régis ROBERT

Ordre du jour :

- **Finances**

- Programmes :

- Extension de l'atelier municipal :
 - Avenants : modifications du marché de travaux

- Comptabilité :

- Décisions modificatives :
 - Budget principal : n°2025/01
 - Budget centre d'accueil Willaumez : n°2025/01
 - Précisions à apporter sur la délibération n°9 du 20 janvier 2025 référencée n°2025D009 - soutien financier à Mayotte
 - Eclairage – Rénovation : « rue du chemin Neuf et rue Saint Michel » :
 - Financement et réalisation – Morbihan Energies
 - Effacement des réseaux « Kerhuel » et « Keroyan » :
 - Financement et réalisation – Morbihan Energies
 - Sécurité incendie :
 - Contrôle et maintenance des bâtiments

- Soutien :

- Associations :
 - Attribution des subventions

Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Questions divers écrites et orales :

- Courrier de Belle ile Acadie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h33. Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 30 avril 2025.

Monsieur Régis ROBERT est désigné secrétaire de séance.

Finances - programmes : Extension de l'atelier municipal -avenants / modifications du marché de travaux

1 – Modification du délai d'exécution :

Le point de départ du délai d'exécution des travaux est fixé à une date mentionnée par un ordre de service émis lorsque le niveau de préparation de travaux est conforme aux exigences du marché.

Les ordres de services rédigés en septembre 2024 n'ont pas appréhendé cette période citée ci-dessus puisque les études d'exécution ont été finalisées début janvier 2025 entraînant une réunion de lancement des travaux le 13 janvier 2025.

Le CCAG travaux prévoit des hypothèses de prolongation du délai d'exécution relevant d'une décision notifiée par ordre de service, néanmoins le cas de figure exposé ci-dessus n'étant pas prévu, il y a lieu d'acter la prolongation par avenant.

Après avoir fait le point avec l'architecte en charge des travaux, ce dernier propose de considérer la date du 2 janvier 2025 comme démarrage des travaux, et de prendre en compte les retards de chantier jusqu'à ce jour ; à savoir 7 semaines, soit une date d'exécution au 30 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prolonger le délai d'exécution au 31 juillet 2025 en prenant en considération : 24 semaines à compter du 2 janvier 2025, à savoir le 15 juin 2025

Et par ailleurs, de prendre en considération les 7 semaines d'aléa techniques prolongent le délai d'exécution du 16 juin au 31 juillet 2025.

2 – Modifications financières :

Il informe les conseillers de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2025 pour les adaptations du marché aux décisions techniques concernant les lots suivants :

Lot 00 : installation de chantier

La présence de sanitaires sur place, rend inutile la ligne « WC de chantier raccordés au réseau EU – durée du chantier » dans la rubrique BASE DE VIE DU CHANTIER engendrant une diminution du marché de 1 000 €.

Montant total des modifications LOT 00 :

- 1 000.00 € HT

Le marché initial d'un montant de 5 750 € H.T. est donc porté à 4 750 € H.T. marché global au 04 juin 2025.

Lot 01 : Gros-œuvre

Les décisions techniques détaillées comme suit :

1. Etude béton sollicitée en complément de l'étude structure :

+ 1 200.00 € HT

2. Coulage de dés de béton y compris coffrage et ferrailage (volume découlant de l'étude, complément au volume de base prévu au marché) :

+ 5 950.00 € HT

3. Maçonnerie de soubassement d'agglos de ciment (25.56m² x 70 €) :

- 1 789.20 € HT

Montant total des modifications LOT 01 :

+5 360.80 € HT

Le marché initial d'un montant de 109 844.00 € H.T. est porté à 115 204.80 € H.T. marché global au 04 juin 2025.

L'incidence des deux modifications financières est de 4 360. 80 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté ;

approuve à l'unanimité ;

- L'avenant modifiant le marché en prolongeant le délai d'exécution au 31 juillet 2025,
- L'avenant modifiant le marché financièrement pour les lots 00 et 01,

charge monsieur le Maire de rédiger les avenants et l'autorise à les signer.

Finances - Programmes - Lotissement - Validation phase Avant-projet définitif : projet et estimatif global

Vu la délibération n°14 de la séance du 3 avril 2024 validant la phase avant-projet (AVP) et ses montants estimatifs.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réunion du 22 février 2025 avec les concessionnaires de réseaux. Les arbitrages et affinages de prix ont fait évoluer l'estimatif des travaux.

Entre l'estimatif voté le 3 avril 2024 et la dernière mise à jour, le montant total des travaux a augmenté de 154 765,25 € HT, soit une hausse de 26,62 % dû au surcout insulaire passant de 30 à 50 % et ajustements chiffrés par la maîtrise d'œuvre, passant de 581 432,50 € HT l'estimatif d'avril 2024, à 736 197,75 € HT.

Les différences chiffrées sont les suivantes :

Espaces communs + 64 521, 75 € HT

Espaces privés + 37 761, 00 € HT

Concessionnaires + 52 482, 50 € HT

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider l'estimatif global sur la base du nouveau chiffrage présenté : 736 197,75 € HT.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve ;

- le montant global estimatif de la phase avant-projet définitif,
- charge monsieur le Maire de demander au bureau d'études de rédiger les pièces du marché travaux,
- et l'autorise à lancer la procédure de marché pour mener à bien le programme.

Finances – programmes - Nouvelle mairie - restitution phase 1 : recensement des besoins

Vu la délibération n°4 de la séance du 22 mai 2024 autorisant le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SEMBREIZH.

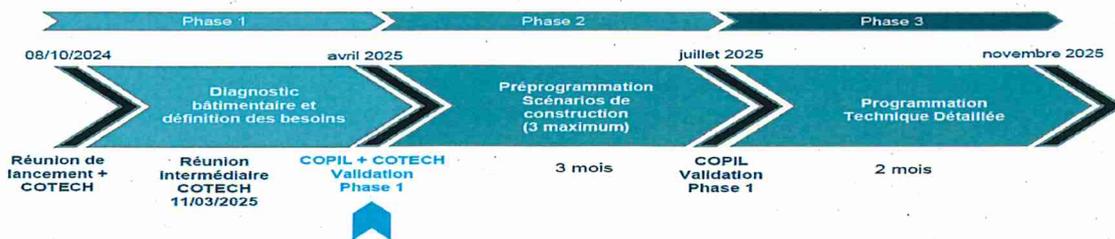
Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une nouvelle mairie et les 3 phases de la prestation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de programmation à la réalisation de l'opération.

- Phase 1 : Diagnostic et définition des besoins (4 650,00 € HT).
- Phase 2 : Préprogrammation (5 065,00 € HT).
- Phase 3 : Programmation technique détaillée (6 175,00 € HT).

Il présente ensuite la restitution des besoins fournie par la société SEMBREIZH ; rendu de la phase 1.

SCENARIO Bâtiment en R+2			
	Surface	Coût ratio/m ²	Total HT
Coût bâtiment :	819,60	2 420,00 €	1 983 000,00 €
Coût VRD - Aménagements extérieurs :	640,00	120,00 €	77 000,00 €
Total HT hors insularité :			2 060 000,00 €
- Insularité 40%			824 000,00 €
Total HT avec insularité :			2 884 000,00 €

Chronologie de l'étude SemBreizh



Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la restitution de la phase 1 : recensement des besoins et autorise monsieur le Maire à solliciter le cabinet d'étude pour entamer la phase 2 : préprogrammation et scénariis de construction.

Finances - programmes - Equipements sportifs à la Terre Haute - Modification de l'estimatif global et du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2 de la séance du 11 octobre 2025 référencée n°2023-92, sollicitant le soutien du Conseil départemental, via le programme de soutien départemental (PST), accordé le 8 décembre 2023,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2 de la séance du 20 janvier 2025 référencée n°2025D002, sollicitant le soutien de l'Etat par le dépôt d'un dossier DETR au titre de 2025, et celui-ci étant refusé en date du 28 mai 2025,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès de l'association des îles du Ponant au titre du contrat îles (Etat et Région).

L'estimatif des dépenses proposées est le suivant :

Maitrise d'œuvre	19 862, 00€
Travaux	198 621, 00€
Total programme	218 483, 00€

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Conseil départemental (PST 2023 accordé)	67 493, 00€	30 %
Contrat îles (au titre des fiches 4-2 et 4-3) :		
Etat	42 722, 00€	20 %
Région Bretagne	42 722, 00€	20 %
Autofinancement	65 545, 00€	30 %
Total	218 483, 00€	100 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, approuve à l'unanimité ;

- le nouveau plan de financement concernant la réhabilitation des 2 courts de tennis, la création d'un parcours santé et la construction d'un mini skate-park
- autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt de dossier auprès des deux nouveaux Co-financeurs,
- et à réception des accords de financements, autorise monsieur le Maire à lancer les procédures appropriées pour la mise en œuvre du programme

Finances - conventions - Eclairage – Rénovation : « rue du chemin Neuf et rue Saint Michel » : Financement et réalisation – Morbihan Energies

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des estimatifs prévisionnels et de la convention reçue du Syndicat « MORBIHAN ENERGIES », concernant la rénovation de l'éclairage public :

❖ Opération n°56241C2025004 – Eclairage – rénovation

Rue du Chemin Neuf : 7 points

et

Rue Saint Michel : 2 points

Il précise que les montants ont été prévus au budget primitif 2025 :

Montant prévisionnel	HT	TVA	TTC
Effacement réseau Eclairage Public	37 750,00 €	7 550,00 €	45 300,00 €
Montant total des travaux	37 750,00 €	7 550,00 €	45 300,00 €
Participation Morbihan Energie	10 542,00 €		
Coût à charge pour la commune	27 208,00 €	7 550,00 €	34 758,00 €

Considérant que le demandeur devient propriétaire des installations d'éclairage, dès la réception du procès-verbal de réception des ouvrages, il y aura lieu de récupérer la TVA sur les travaux correspondants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité l'estimatif, et autorise monsieur le Maire à signer la convention JOINTE.

Finances - Conventions - Effacement des réseaux « Kerhuel » et « Keroyan » :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'effacement de réseaux dans les villages de Kerhuel et Keroyan, présentés en réunion du 13 décembre 2023 pour lesquels un estimatif sommaire avait été détaillé.

❖ **Kerhuel** : opération 56241T2023020 – Convention France Télécom – Modèle 2013 / priorité FT

Les travaux devant être réalisés en 2025, Morbihan Energies propose les deux conventions suivantes : « Partenariat » et son annexe « Financement et réalisation Télécom ».

Il précise que les montants ont été prévus au budget primitif 2025 et après avoir rappelé que les travaux d'effacement du réseau électrique sont pris en charge à 100 % au titre du programme exceptionnel, et nécessitent à ce titre une autorisation d'engagement et non une convention, il expose enfin les conditions financières liées à l'effacement des réseaux Télécom :

Montant prévisionnel	Coût des travaux			Coût pour la commune		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Effacement réseau électrique	73 600,00 €		73 600,00 €	0 €		0 €
Effacement réseau Télécom	27 800,00 €	5 560,00 €	33 360,00 €	27 800,00 €	5 560,00 €	33 360,00 €
Montant total de travaux	101 400,00 €	5 560,00 €	106 960,00 €	27 800,00 €	5 560,00 €	33 360,00 €

❖ **Keroyan** : opération 56241T2023017 – Convention France Télécom – Modèle 2013 / priorité FT

Il précise que les montants ont été prévus au budget primitif 2025 :

Montant prévisionnel	Coût des travaux			Coût pour la commune		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Effacement réseau Télécom	28 200,00 €	5 640,00 €	33 840,00 €	28 200,00 €	5 640,00 €	33 840,00 €
Montant total de travaux	28 200,00 €	5 640,00 €	33 840,00 €	28 200,00 €	5 640,00 €	33 840,00 €

Pour les deux villages, considérant que le demandeur devient propriétaire des installations de télécommunications, dès la réception du procès-verbal de réception des ouvrages, il y aura lieu récupérer la TVA sur les travaux correspondants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité ce programme d'effacement des réseaux dans ces 2 villages, et autorise monsieur le Maire à signer les trois pièces jointes suivantes ;

Pour Kerhuel :

- L'autorisation d'engagement pour les effacements de réseaux électriques,
- La convention de partenariat et sa convention de financement et réalisation Télécom annexée,

Pour Keroyan :

- La convention de financement et réalisation Télécom.

Finances - convention - Sécurité incendie - Contrôle et maintenance des bâtiments

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dernier contrat de maintenance date du 4 juin 2018 pour l'ensemble des bâtiments communaux, complété le 1^{er} juillet 2019 pour l'église. Une consultation a été lancée auprès de 2 prestataires de « contrôle et maintenance » de sécurité incendie.

Les chiffrages comparés à prestations identiques révèlent que le tarif proposé par la société SICLI est moins disant.

Le montant global* des prestations de contrôle est de 2 374, 81 € HT soit 2 849, 77 € TTC pour l'ensemble des sites avec la répartition suivante par budget :

Principal :	1 405, 02 € HT	soit	1 686, 24 € TTC
Centre d'accueil Willaumez :	487, 67 € HT	soit	585, 20€ TTC
Port :	89, 16 € HT	soit	106, 99 € TTC
Camping :	279, 30 € HT	soit	335, 16 € TTC
TOTAL BUDGET	2 261, 15 € HT	soit	2 713, 38€ TTC
Frais fixe de vacation	113, 68 € HT	soit	136, 41 € TTC
TOTAL GLOBAL	2 374, 83 € HT	soit	2 849, 79 € TTC

* en référence au relevé quantitatif de 2018, cet estimatif pouvant évoluer selon le prochain état des lieux

Le comparatif de la maintenance pour les pièces remplacées révèle également des tarifs inférieurs avec le prestataire SICLI, la fréquence des remplacements est variable selon les dates de péremption ou usages.

Monsieur le Maire propose de retenir la société SICLI et de signer le contrat de maintenance avec ce prestataire.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et voté, approuve à l'unanimité, et, autorise monsieur le maire à signer le contrat dans ces conditions.

Finances - Soutien aux associations : Attribution des subventions

La commission de finances réunie le jeudi 22 mai 2025 propose la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Attributions 2025		
	Financières	Matérielles	Observations
Belle ile en livres		1 gratuité de salle des fêtes	
Comité des fêtes de Sauzon	1 000,00 €	les gratuités salle des fêtes et box	
Comité de jumelage Aillon-Le-Jeune/Sauzon	1 000,00 €	les gratuités de salle des fêtes	
Jeu Tu Ile	100,00 €		
Les Gueurveurs	600,00 €		
La Puce à l'oreille	150,00 €	1 gratuité de salle des fêtes	
Lyrique en mer		1 gratuité de salle des fêtes	
Festival de Bangor		1 gratuité de salle des fêtes	
UTL		1 gratuité de salle des fêtes	
A.P.C.A.N.B.I. Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire (détruisent les nids de frelon gratuitement)	250,00 €	1 gratuité de salle des fêtes	
De la terre à la casserole		1 gratuité de cuisine et salle des fêtes	
Ecole du chat de Belle-Ile	150,00 €		
Les médaillés militaires	30,00 €		
Protection civile MAYOTTE	1 000,00 €		voté par délibération n°2025D043 en séance du 30 avril 2025
Amis DUBARRE et CORVIC	200,00 €		
SNSM	1 500,00 €		
Yachting Club de Belle-Ile	100,00 €		
Techno +	800,00 €		retour d'expérience à fournir
Bellithon	100,00 €	1 gratuité de salle des fêtes	
Association de Maintien à Domicile Belle ile En Mer AMDBI			sur budget CCAS
ASBI FOOTBALL	1 200,00 €		
Foyer socio-culturel	500,00 €		
Vélo Club Bellilois 22 ^{ème} tour cycliste de Belle-Ile	1 500,00 €		course

Vélo Club Bellillois	800,00 €		Fonctionnement
École Sainte-Anne Classe de neige : 3 élèves (50€ par élève)	150,00 €		 voté par délibération n°2025D003 en séance du 20 01 25
APEL Ste Marie SAUZON Animations et sorties	500,00 €	1 gratuité de salle des fêtes pour spectacle de Noël	Classe de neige (avance de 1 000€ votée en 2024)
Collège Michel Lotte (2 voyages) 7 élèves	350,00 €		
Collège Sainte Croix (3 voyages) 14 élèves	700,00 €		
TOTAL	12 680,00 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité l'attribution ci-dessus.

Communication sur les délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte à son conseil en donnant lecture et diffusant la liste **en pièce jointe** des décisions prises depuis la dernière séance en matière de :

- Marchés publics

Pièce jointe n° 1 à la délibération n° 2025D062 du 4 juin 2025

N° ordre	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	06/05/2025	UGAP	Fournitures de bureau	321,86	386,23
2		07/05/2025	SERVIBAT	Dérasement des accotements - Création de fossés et enlèvement des terres etc - Chemin Les Semis - Le Grouine	14 991,00 €	17 989,20 €
3		07/05/2025	SERVIBAT	Dérasement des accotements - Création de fossés et enlèvement des terres etc - Chemin Kerlédan - Bordelane	16 495,00 €	19 794,00 €
4		06/05/2025	WURTH	Vêtements de travail (pantalons, Tee-shirt, vestes)	2 101,55 €	2 521,86 €
5		07/05/2025	VANNES BRODERIE	Broderie vêtements de travail (Tee-shirt, vestes)	485,15 €	582,18 €
6		13/05/2025	LE TELEGRAMME	Réabonnement Télégramme	413,40 €	496,08 €
7		19/05/2025	SELF SIGNAL	Signalisation verticale	402,13 €	482,56 €
8		19/05/2025	SELF SIGNAL	Remplacement panneaux	909,80 €	1 091,76 €
9		19/05/2025	SELF SIGNAL	Remplacement panneaux itinéraire cyclable	27,79 €	33,35 €
10		19/05/2025	FEERIE	Spectacle pyrotechnique du 10/08/2025	10 833,33 €	13 000,00 €
11		19/05/2025	CHAMPENOIS	Produits d'entretien mairie	1 358,92 €	1 630,70 €
12		19/05/2025	CHAMPENOIS	Produits d'entretien Salle Polyvalente	752,20 €	902,64 €
13		20/05/2025	CHAMPENOIS	Produits d'entretien Cantine	308,38 €	370,06 €
14		21/05/2025	CHAMPENOIS	Produits d'entretien Services Techniques	414,49 €	497,39 €
1	CAMPING	23/04/2025	FOUSSIER	Nettoyeur haute pression / aspirateur / mitigeurs	1 132,00 €	1 358,40 €
2		06/05/2025	WURTH	Vêtements de travail (pantalons, Tee-shirt, vestes)	607,10 €	728,52 €
3		07/05/2025	VANNES BRODERIE	Broderie vêtements de travail (Tee-shirt, vestes)	168,00 €	201,60 €
4		20/05/2025	ASSAIN'ILE	Création d'un emplacement pour chalet PMR	1 508,10 €	1 809,72 €
1	PORT	16/04/2025	AVEM	Location TPE portable	87,00 €	104,40 €
2		23/04/2025	ETS LE PAN	Semi rigide	7 575,00 €	9 090,00 €
3		13/05/2025	SLTIM	Réparation de la fixation du tampon Trellex sur le ponton	19 123,00 €	22 947,60 €
4		19/05/2025	SELF SIGNAL	Panneaux de signalisation : aménagement parking embarcadère	456,50 €	547,80 €
5		21/05/2025	ML LITTORAL	Chaîne brute pas 5D Ø 14 grade 40 en liasse de 100m	875,00 €	1 050,00 €
6		21/05/2025	DECATHLON PRO	Vêtements de travail (surpantalons et bottes)	411,37 €	493,65 €
7		21/05/2025	TELFISAKI	Vêtements de travail (Tee-shirt, polos, sweats, vestes)	932,00 €	1 118,40 €
8		23/05/2025	DEJEAN DRAPEAUX	Pavillons : Sauzon, Bretagne et France	360,40 €	432,48 €
1	CAW	25/04/2025	FOUSSIER	Mécanisme chasse d'eau	92,40 €	110,88 €
2		19/05/2025	OBYO CHAMPENOIS	Produits d'entretien	570,25 €	684,30 €

Questions divers écrites et orales :

- Courrier de Belle ile Acadie : M. le Maire fait part de la demande de Belle ile Acadie concernant leur souhait de nommer une rue sur la commune en relation avec le contexte historique Acadien.

La séance est levée à 21h36.

LE MAIRE

Ronan JUHEL



Le Maire,
Ronan Juhel

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Régis ROBERT